



Comité technique ministériel du 18 juillet 2019

Un chantage sur les OPA bloqué, une intersyndicale solide sur l'égalité professionnelle, une politique de l'eau sans réel cap...

Après la séance du 18 juillet matin, reconvoquée du 27 juin, à nouveau boycottée par CGT, FO, CFDT et FSU, avait lieu le CTM normalement convoqué du 18 juillet après-midi.

L'occasion de montrer, pour les quatre organisations syndicales fondatrices du Conseil de Défense du Ministère de l'Écologie, de leur unité sur de nombreux sujets.

Dans sa déclaration liminaire (cf. ci-joint), la FSU a eu l'occasion de préciser une partie des questions qu'elle aurait l'occasion de poser aux ministres... quand elles voudraient bien se présenter devant cette assemblée.

La secrétaire générale du ministère promet des rencontres entre les syndicats et la nouvelle ministre à la rentrée.

Point n°1 : Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)

Deux textes étaient soumis au comité technique ministériel : pour avis, un projet de décret prévoyant la mise en place d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, et parallèlement la fin des recrutements sur ce statut ; pour information un projet d'arrêté portant nouvelle classification des OPA

Le projet soumis à avis n'avait jamais été discuté au préalable avec les organisations syndicales, seules les projets de revalorisation salariale ayant été discutés ; la SG du ministère avouera que cela provient d'une directive tardive de la Fonction Publique.

Les organisations syndicales représentatives des OPA, FO, CGT et CFDT, soutenues par la FSU, ont dénoncé un odieux chantage, donnant d'un côté une prime précaire en contrepartie de l'extinction du statut.

Devant la pression syndicale, la SG a accepté de retirer ce point de l'ordre du jour, et de le soumettre à un nouvel arbitrage, au vu de la situation nouvelle que créait le changement de ministre.

Une menace demeure néanmoins : les sommes provisionnées pour la revalorisation salariale (à VNF par exemple) ne pourront pas être versées si un texte réglementaire n'est pas adopté pour permettre ce versement.

Point n°2 : Projets de décrets relatifs à certains corps de l'aviation civile

Deux projets de décrets étaient soumis à l'avis du CTM, l'un pour élargir le vivier des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, en supprimant le nombre limite de présentation au concours.

Le deuxième texte, relatif à l'accès aux fonctions de conseiller d'administration de l'aviation civile, visait à prendre en compte la revalorisation indiciaire du corps des attachés d'administration de l'État par le protocole PPCR pour l'accès à cet emploi.

Ces deux textes ont été approuvés à l'unanimité des représentants du personnel en CTM, comme au CT de la DGAC.

Point n°3 (pour information) : protocole d'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le point était mis à l'ordre du jour pour faire un point sur l'avancement de ce dossier (pour mémoire les organisations syndicales s'étaient unanimement retirées des discussions en septembre 2018 pour dénoncer l'absence totale d'avancées sur ce dossier), en prévision du document qui serait soumis à la signature des organisations syndicales, pour valoir protocole d'accord.

Les organisations CGT, FO, CFDT et FSU ont lu, à quatre voix, une déclaration [cf. ci-après], montrant l'unité de l'intersyndicale tout au long de ce processus, qui a permis de réelles avancées pour ce protocole et le plan d'action qui lui est lié, tout en soulignant les points cruciaux qui doivent encore être améliorés.

La date limite de signature par les organisations syndicales est fixée au 20 septembre 2019.

Côté FSU, une délibération de ses instances permettra de décider de la signature ou non de cet accord, en fonction des dernières avancées obtenues.

Point complémentaire : avenir des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL

Ce point était mis à l'ordre du jour à la demande de certaines organisations syndicales.

La DEB adjointe a présenté les quatre hypothèses étudiées par un groupe de travail national [déjà connues depuis près d'un an], et précisé qu'aucune n'était privilégiée à ce jour, la réflexion s'inscrivant désormais dans un cadre plus large de réflexion sur les missions dans le domaine de l'eau, et la définition d'une « ligne de partage » entre DREAL, Agences de l'eau, futur OFB, en lien avec la circulaire du premier ministre sur l'organisation territoriale.

La FSU a souhaité notamment faire un rappel de la longue histoire des laboratoires de DIREN, puis de DREAL, des garanties arrachées grâce à la circulaire de 2012, qui avait donné lieu, au moins a minima, à concertation avec les organisations syndicales.

Elle a pointé l'insuffisance, de longue date, du pilotage national sur ces structures, et malgré cela des réussites obtenues par l'effort des agents.

Elle a dénoncé, enfin, l'absence totale de concertation avec les organisations syndicales pour cette révision de la circulaire engagée depuis maintenant deux ans.

Elle a rappelé les résultats de l'[enquête qu'elle a faite auprès des personnels de laboratoires et des services ressources naturelles et biodiversité](#) de DREAL en 2018, et souligné, pour l'hypothèse de rapprochement avec l'AFB, qu'il ne lui semblait pas que cette question ait réellement été étudiée par l'administration dans le cadre des discussions sur la création du futur OFB.

Enfin, la FSU a voulu s'assurer que l'administration ne jouait pas une stratégie du pourrissement, qui amène les agents, face à l'incertitude sur l'avenir, à fuir leur structure, et à amener l'administration à faire ensuite un constat de faiblesse.

Après discussion durant laquelle les organisations ont pointé l'importance de ces structures, mais aussi le profond malaise dans lequel les attermoissements de l'administration ont plongé les personnels, la secrétaire générale a signalé qu'il lui semblait maintenant important qu'une décision soit prise à l'automne...